

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF



Dossier à retourner à :

SPANC de la Communauté de Communes
Rives de l'Ain-Pays du Cerdon
Place de l'Hôtel de Ville
01640 JUJURIEUX

Mail : accueil@ain-cerdon.fr

Objet :

Vous allez construire ou améliorer un logement : vous devez collecter, traiter et évacuer vos eaux usées.

Si votre terrain n'est pas desservi par un réseau collectif raccordé à une station d'épuration, vous devez alors réaliser un **assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur**.

Procédure :

Vous devez concevoir votre assainissement non collectif avant toute autorisation de construire ou de réhabiliter un logement. Sa conception et son implantation seront supervisées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.

Pour exercer ce **contrôle de conception et d'implantation de votre assainissement non collectif** obligatoire, le SPANC vous fournit ce dossier.

Si ce formulaire vous est remis dans le cadre d'une demande de Permis de Construire (PC), **l'instruction de votre projet d'assainissement non collectif sera effectuée par le SPANC, en amont du dépôt de dossier en mairie**.

De cette manière, les modifications nécessaires pour la conformité du projet pourront être assurées rapidement. En respectant cette procédure, votre PC comportera l'avis favorable du SPANC (avis portant uniquement sur le système d'assainissement non collectif).



Un avis technique favorable du SPANC ne préjuge pas de l'avis des autres services instructeurs des permis de construire. Un permis de construire peut-être refusé pour d'autres motifs même si la mise en place d'un assainissement individuel est techniquement acceptable.

Une première rencontre avec la technicienne du SPANC est vivement conseillée.

accueil@ain-cerdon.fr

Pièces à fournir avec ce document dûment rempli

☐ **Plan de situation** de la parcelle,

☐ **Plan de masse** du projet (échelle 1/250), précisant :

- les pièces principales et l'évacuation des eaux usées de l'habitation, l'emplacement des différents éléments de la filière (fosse, filtre...) et la ventilation associée (primaire et secondaire),
- les servitudes, réseaux existants et à créer,
- le système d'évacuation des eaux pluviales,
- la position éventuelle des puits, sources, combes, ruisseaux, fossés, ...

☐ Etude à la parcelle, particulière (pour un projet autre qu'une habitation individuelle)

☐ Autre étude :

COMMUNE (Lieu du projet) :

Dossier retiré le : Numéro de Dossier :

Cadre réservé au SPANC

INFORMATIONS CONCERNANT LE PETITIONNAIRE

NOM, Prénom			
Adresse actuelle			
	Code Postal :	Ville :	
Téléphone fixe		Téléphone portable	
Adresse du projet			
	Code Postal :	Ville :	
Référence cadastrale	Section :	Parcelle(s) :	
Le projet concerne	☐ Une construction neuve		
	Permis de construire n° en date du		
	☐ (La régularisation d'un dispositif d'assainissement (réhabilitation)		
Concepteur du Projet	NOM, Prénom :		
	Adresse :		
	Code Postal :	Ville :	
	Téléphone :		
Installateur (si déjà connu)	NOM, Prénom :		
	Adresse :		
	Code Postal :	Ville :	
	Téléphone :		

CHOIX DE VOTRE FILIERE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

- ☐ par le schéma de zonage et la carte d'aptitude des sols (consultables en mairie)
- ☐ par une étude de sol à la parcelle, à la charge du pétitionnaire (joindre une copie du rapport)
- ☐ autre, précisez :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA PROPRIETE			
Surface du terrain :	m ²	Surface occupée par la construction :	m ²
Surface disponible pour l'assainissement :		m ²	
Pente du terrain	☐ Plat (inférieure à 5%) ☐ Faible pente (de 5% à 10%) ☐ Forte pente (plus de 10%)		
Orientation de la pente	☐ Nord ☐ Sud ☐ Est ☐ Ouest		
Nature du sol à 0,5m de profondeur	☐ Terre végétale ☐ sable ☐ roche ☐ argile ☐ gravier ☐ autre :		
Nature du sol à 1,5m de profondeur	☐ Terre végétale ☐ sable ☐ roche ☐ argile ☐ gravier ☐ autre :		
Nappe d'eau souterraine (même temporaire) à moins de 2 mètres de la surface		☐ OUI (Profondeur : m) ☐ NON	
Proximité d'un cours d'eau		☐ OUI (distance : m) ☐ NON	
Capacité d'infiltration de l'eau par le sol		mm/h ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Médiocre	

DESCRIPTION DES BATIMENTS A DESSERVIR	
☐ MAISON INDIVIDUELLE	Résidence ☐ Principale ☐ Secondaire
	Nombre de chambres :
	Nombre d'occupants permanents :
	La maison dispose-t-elle d'un sous-sol ? ☐ OUI ☐ NON
	Si oui, y-a-t-il des eaux usées à évacuer du sous-sol ? : ☐ OUI ☐ NON
☐ IMMEUBLE AUTRE QU'UNE HABITATION INDIVIDUELLE	Type d'immeuble : (joindre l'étude particulière de l'assainissement)
☐ IMMEUBLE COMPORTANT D'AUTRES LOCAUX QUE CEUX DE L'HABITATION	Nature des locaux et activités pratiquées : Nombre d'usagers permanents : Nombre maximum d'usagers susceptibles d'être présents simultanément

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
Alimentation	☐ Réseau public ☐ Puits, source ou forage ☐ Autre :
	La maison dispose-t-elle d'un sous-sol ? ☐ OUI ☐ NON
	Si oui, y-a-t-il des eaux usées à évacuer du sous-sol ? : ☐ OUI ☐ NON
Présence de captage	Existe-t-il un point de captage d'eau (puits ou forage) à moins de 35 mètres de l'installation projetée ? ☐ OUI Distance : m Utilisation : ☐ consommation humaine / ☐ arrosage / ☐ autre : ☐ NON

DEFINITION DE LA FILIERE	
Implantation de la filière	Distance du dispositif de prétraitement (fosse) par rapport à l'habitation : m
	Distance du dispositif de traitement :
	- par rapport à l'habitation : m - par rapport au premier arbre : m

	• par rapport aux limites de propriété : m
PRETRAITEMENT DES EAUX USEES	☐ Fosse toutes eaux Volume : Litres Pré-filtre intégré : ☐ OUI / ☐ NON ☐ Fosse septique Volume : Litres ☐ Autre : (précisez)
VENTILATION DE LA FOSSE	Ventilation en entrée de fosse : ☐ OUI / ☐ NON Ventilation en sortie de fosse : ☐ OUI / ☐ NON Les ventilations sont équipées d'extracteur ☐ statique / ☐ éolien
DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES	BAC A GRAISSES : Est-il prévu un bac à graisses ? ☐ OUI / ☐ NON Si oui, le bac à graisses recueillera : ☐ les eaux de cuisine / ☐ les eaux ménagères Volume du bac à graisses : Litres SYSTEME DE RELEVAGE : Est-il prévu un système de relevage ? ☐ OUI / ☐ NON Si oui, volume de la bache : Litres IMMOBILISATION Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? ☐ OUI / ☐ NON
TRAITEMENT DES EAUX USEES	☐ tranchées d'infiltration (tranchées d'épandage) à faible profondeur ☐ lit d'infiltration (lit d'épandage) ☐ filtre à sable non drainé (lit filtrant non drainé) ☐ filtre à sable drainé (lit filtrant drainé) à flux vertical ☐ filtre à sable drainé (lit filtrant drainé) à flux horizontal (déconseillé) ☐ terre d'infiltration ☐ Autre dispositif de traitement, précisez : Dimensions : ☐ Dans le cas de tranchées d'infiltration : Nombre de tranchées : Largeur des tranchées : mètres Longueur d'une tranchée : mètres Distance d'axe en axe : mètres ☐ Dans le cas d'un autre dispositif : Superficie totale : m ² Longueur : m Largeur : m
EVACUATION DES EAUX TRAITEES (Pour les dispositifs drainés uniquement)	Quel est le milieu prévu pour le rejet (tranchée filtrante, fossé, cours d'eau, puits d'infiltration, ...) ? Décrivez ☐ Tranchée filtrante Longueur : m ☐ Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) Si vous n'êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? ☐ OUI / ☐ NON (si oui, la joindre à votre demande) ☐ Rejet par puits d'infiltration Possédez-vous une dérogation préfectorale ? ☐ OUI / ☐ NON (si oui, la joindre à votre demande)
GESTION DES EAUX PLUVIALES	☐ Réseau de surface (fossé, caniveau, ...) ☐ Rétention (cuve, mare, ...) ☐ Puits d'infiltration sur la parcelle

	☐ Autre, précisez :
--	---

OBSERVATIONS

☐ Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation d'assainissement non collectif **qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté**. Dans le cadre d'un permis de construire, il est bien entendu obligatoire d'attendre l'avis favorable du maire pour le commencement des travaux.

☐ **Le demandeur et l'installateur est responsable du choix et de la bonne réalisation du système d'assainissement dans son intégralité**, conformément au projet tel qu'il a été accepté par le SPANC et conformément à la réglementation en vigueur.

☐ Le demandeur s'engage à **informer le SPANC de la date de commencement des travaux** et lorsque ceux-ci seront en voie d'achèvement. Une **vérification sur la bonne exécution des travaux sera alors réalisée par le SPANC, avant recouvrement** ; cette **étape est obligatoire** en vue de la délivrance d'une attestation de conformité de réalisation des travaux.

☐ Le demandeur s'engage à **régler la facture d'un montant de 160 € T.T.C.** qui lui sera adressée après la réalisation des travaux d'assainissement, cette redevance correspondant aux diverses prestations effectuées par le SPANC et obligatoire pour toutes les constructions nouvelles ayant nécessité l'obtention d'un permis de construire.

A
le

Signature du demandeur :

A
le

Signature de l'installateur :

AVIS TECHNIQUE SUR LA CONCEPTION ET L'IMPLANTATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME		
☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable	☐ Avis favorable avec réserves
Observations :		
A	le	Signature et Cachet